EPA MUNUS	Gnai	rte pour classes numériqu	Page 1 /	
IT 3.1.2.09		Elèves et enseignants	Version 2.0	F

Choix de l'appareil et configuration minimale

- 1. La personne en formation a le choix de l'ordinateur portable ou de la tablette.
- 2. Configuration minimale recommandée :
 - a. PC Windows ou Mac avec 16 Go de RAM minimum mais 32 Go de RAM recommandé, espace de stockage de 256 Go, écran 15 pouces UHD minimum
 - b. Accès WIFI
 - c. Logiciel antivirus à jour

Financement

3. Le financement de l'appareil et des licences est à charge de la personne en formation.

Utilisation, responsabilité et engagement

- 4. La personne en formation est responsable de son appareil et de ses accessoires, tant au niveau de leur entretien que de leur protection, tout au long de son cursus scolaire.
- 5. La personne en formation s'engage à maintenir son appareil fonctionnel tant pour les cours que pour les devoirs. Cela implique :
 - a. la charge de la batterie
 - b. de l'espace disque en suffisance
 - c. la présence des applications de la configuration de base
 - d. la mise à jour des applications
- 6. L'école et les enseignants décident des applications utilisées en classe.
- 7. La personne en formation garantit la place nécessaire pour les applications installées pour l'école et les documents de cours. Si besoin, la personne en formation devra supprimer des fichiers personnels afin de libérer de l'espace disque.
- 8. La personne en formation est responsable de la gestion et de la sauvegarde de ses documents. En cas de perte de données, la responsabilité de l'école ne saurait être engagée.
- 9. Durant les cours, les appareils sont utilisés uniquement à titre professionnel. Toute communication extérieure, notamment via les réseaux sociaux, est interdite durant le temps de cours.
- 10. Il peut être demandé d'utiliser l'appareil à des fins professionnelles en entreprise ou lors de manifestations ou visites en lien avec la formation.
- 11. Durant les cours, il est possible que les personnes en formation soient amenées à réaliser des photographies ou des films d'eux-mêmes ou de leurs camarades. Ces documents seront destinés uniquement et strictement à l'usage scolaire et poursuivront des buts pédagogiques.
- 12. Si, sur demande de l'enseignant, l'utilisation des appareils s'effectue sans connexion extérieure (WIFI désactivé), la personne en formation à l'interdiction de se connecter par d'autres moyens.

Charte pour classes numériques IT 3.1.2.09 Elèves et enseignants Version 2.0 F Etabli le 22.04.2015 par A. Castella Révisé le 17.08.2018 par B. Chanez Validé le 20.08.2018 par SDC

13. Le service informatique, l'école et les enseignants n'offrent pas de support lié au dysfonctionnement des appareils (hardware et software).

Aide et information générale

/) [[

14. En début de formation, les enseignants donneront des informations de base sur les possibilités de sauvegarde et le fonctionnement des principales applications.

La personne en formation, ses représentants légaux et son maître d'apprentissage confirment avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à respecter les conditions d'utilisation.

Cette charte est complémentaire aux règles d'utilisation de l'informatique à l'EPAI signées en début de formation dans le document « Info EPAI ».

Personne en formation	Représentant légal
Prénom et nom: Locé Godel	Prénom et nom :
Lieu et date: Finance 25.08.2028	Lieu et date :
Signature:	Signature :
Maître d'apprentissage	
Entreprise: Parker Meggitt SA	
Prénom et nom : Gil Kuonen	
Lieu et date: Villars-Sur-Glane, 26.08.2	025
Signature:	